



Communiqué de presse – 29 août 2014

## **Abattoir GAD JOSSELIN : Le Groupement des Mousquetaires et sa filiale, la SVA Jean Rozé, confirment leur intérêt pour la reprise du site de Josselin.**

Après une étude approfondie du dossier, le Groupement des Mousquetaires et sa filiale, la SVA Jean Rozé, confirment leur intérêt pour la reprise de l'abattoir GAD situé à Josselin (56).

Une lettre d'intention de reprise du site d'abattage et de découpe de Josselin sera à cette fin déposée lundi 1<sup>er</sup> Septembre auprès des administrateurs judiciaires, commissaires à l'exécution du plan de redressement de la société GAD ordonné par le tribunal de commerce de Rennes.

La SVA Jean Rozé examine également ce dossier avec la volonté de sauvegarder le maximum d'emplois et le savoir-faire des salariés de GAD, dans le respect de ses objectifs stratégiques et industriels, compte tenu de la situation de la filière porcine.

Une modernisation des installations, impliquant un programme d'investissements important, de l'ordre de 20 millions €, sera néanmoins nécessaire pour que l'abattoir de Josselin redevienne performant et compétitif.

Ce projet qui fait suite à la reprise en Juin 2014 de l'abattoir de Briec sur l'Odet (29) s'inscrit dans le renforcement de la stratégie d'intégration de la filière porcine des Mousquetaires. Il permettra de proposer l'approvisionnement à 100% en viande de porc française aux 2.000 points de vente Intermarché et Netto ainsi qu'aux 7 usines de charcuterie du Groupement des Mousquetaires, en complément de l'actuel abattoir de porcs GATINE VIANDES de La Guerche-de-Bretagne (35), actuellement au maximum de ses capacités.

La reprise de l'abattoir de Josselin confortera et renforcera les accords de partenariats avec les producteurs régionaux. Elle sera tout particulièrement structurante pour valoriser la production porcine française et bretonne, et ainsi mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Le Groupement des Mousquetaires et la SVA Jean Rozé soulignent néanmoins que leur intérêt pour la reprise de l'établissement industriel de Josselin se concrétisera si toutes les conditions juridiques sont réunies pour assurer la pérennité de l'activité et donc la réussite de la reprise. Ce n'est qu'ensuite qu'une offre formelle pourra être soumise au tribunal de commerce de Rennes.